



## La Menthe Polaire NS 20mg - PULP

Version: 1

Date de version: 04/05/2022

Langue: FR

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

# Fiche de Données de Sécurité

section

## 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit** : La Menthe Polaire NS 20mg - PULP.  
**Numéro UFI** : M4MY-JHMD-K00A-GMJ0

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées** : Liquide aromatisé pour recharge de cigarette électronique.  
**Utilisations contre indiquées** : Aucune donnée disponible.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur** : **Nom** : SUNNY SMOKER.  
**Rue** : 91 avenue Jean-Baptiste Clément.  
**Code postal/Ville** : 92100 Boulogne-Billancourt.  
**Pays** : France:  
**Téléphone** : +33 (0)1 83 81 40 70.  
**Email** : Reglementation@sunnysmoker.fr.

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

**France** :  
+ 33 (0)1 45 42 59 59.



section **2** Identification des dangers

**2.1** Classification de la substance ou du mélange

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] :**

H301	Acute Tox. 3 ORAL	Toxique en cas d'ingestion.
H310	Acute Tox. 2 DERMAL	Mortel par contact cutané.
H332	Acute Tox. 4 INHALATION	Nocif par inhalation.
H412	Aquatic Chronic 3	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**2.2** Éléments d'étiquetage

**Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

**Pictogrammes de danger**



**Mention d'avertissement**

Danger

**Mentions de danger**

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H332	Nocif par inhalation.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Informations supplémentaires sur les dangers (UE)**

EUH208 Contient (R)-p-mentha-1,8-diene, L-menthan-3-one, linalool, caryophyllene, cineole, isomenthone. Peut produire une réaction allergique.

**Mises en garde**

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.

**Mises en garde - Prévention**

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

**Mises en garde - Réponse**

P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...
P330	Rincer la bouche.

**Mises en garde - Élimination**

P501 Éliminer le contenu/récipient dans...

**Contient**

nicotine salicylate

**2.3** Autres dangers

Pas de données disponibles



section **3** Composition/informations sur les composants

**3.2 Mélanges**

Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH: <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>.

Substance	Concentration (%)	Limites de concentration spécifiques	Classification
<b>nicotine salicylate</b>			
N°CAS 29790-52-1 N°EC 249-852-7 N°IDX	C < 5.0%		H300 Mortel en cas d'ingestion. H310 Mortel par contact cutané. H330 Mortel par inhalation. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>L-menthol</b>			
N°CAS 2216-51-5 N°EC 218-690-9 N°IDX	C ≤ 3.3%	Eye Irrit. 2, : C > 25 % Skin Irrit. 2, : C > 25 %	H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux
<b>p-menthan-3-one</b>			
N°CAS 10458-14-7 N°EC 233-944-9 N°IDX	C ≤ 2.2%		H226 Liquide et vapeurs inflammables. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
<b>isomenthone</b>			
N°CAS 491-07-6 N°EC 207-727-4 N°IDX	C ≤ 0.55%		H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>cineole</b>			
N°CAS 470-82-6 N°EC 207-431-5 N°IDX	C ≤ 0.55%		H226 Liquide et vapeurs inflammables. H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>L-menthan-3-one</b>			
N°CAS 14073-97-3 N°EC 237-926-1 N°IDX	C ≤ 0.55%		H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>caryophyllene</b>			
N°CAS 87-44-5 N°EC 201-746-1 N°IDX	C ≤ 0.55%		H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
<b>(R)-p-mentha-1,8-diene [1]</b>			
N°CAS 5989-27-5 N°EC 227-813-5	C ≤ 0.11%		H226 Liquide et vapeurs inflammables.



N°IDX	601-029-00-7			H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
<b>7-methyl-3-methyleneocta-1,6-diene</b>				
N°CAS	123-35-3	C ≤ 0.11%	M=1M(Chronic)= 1	H226 Liquide et vapeurs inflammables. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>linalool</b>				
N°CAS	78-70-6	C ≤ 0.11%		H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
N°EC	201-134-4			
N°IDX	603-235-00-2			

[1] Substances pour lesquelles des limites maximales d'exposition en milieu de travail sont disponibles.

### 3.3 Remarque

Texte intégral des phrases H- et EUH- : voir la section 16.

## section 4 Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Conseils généraux :

En cas de doute ou si des symptômes sont observés, consulter un médecin.

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité si possible).

Ne pas laisser la personne affectée sans surveillance.

Transporter la victime hors de la zone de danger.

Garder la personne affectée au chaud, immobile et couverte.

#### En cas d'inhalation :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Fournir de l'air frais.

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Si la victime est inconsciente, mais respire normalement, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin.



Pas de réanimation bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. Utiliser un masque Ambu ou un respirateur.

Si la respiration est irrégulière ou interrompue, pratiquer la respiration artificielle.

Après l'inhalation de vapeurs, les premiers signes d'empoisonnement peuvent apparaître plusieurs heures plus tard, veiller à toujours consulter un médecin.

### **Après contact avec la peau :**

Laver avec de l'eau et du savon.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et trempés.

Après un contact cutané, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

### **En cas de contact avec les yeux :**

En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste.

Rincer soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau.

### **En cas d'ingestion :**

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche.

NE PAS faire vomir.

Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente ou une personne avec des crampes.

EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

### **Protection des sauveteurs :**

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Premiers secours : faites attention à l'autoprotection !.

## **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11.

## **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

### **Notes pour le médecin :**

Traitement symptomatique.

# section **5 Mesures de lutte contre l'incendie**

## **5.1 Moyens d'extinction**

### **Moyens d'extinction appropriés :**

Mousse.

Poudre d'extinction.

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Sable.

### **Moyens d'extinction inappropriés :**

Jet d'eau.

## **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

## **5.3 Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique.

## **5.4 Informations complémentaires**



Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.

Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes.

Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité.

Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène.

Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger.

Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

section

## 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Utiliser une protection respiratoire appropriée.

Assurer une ventilation adéquate.

Mettre les personnes en sécurité.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

S'assurer que les déchets soient collectés et contenus.

Aucune mesure spéciale pour l'environnement n'est nécessaire.

Contenir les fuites ou déversements dans des armoires avec des plateaux amovibles.

En cas de fuite de gaz ou d'entrée dans les voies d'eau, le sol ou les égouts, informer les autorités responsables.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Couvrir les canalisations.

Veiller à ce que toutes les eaux usées soient recueillies et traitées par une usine de traitement des eaux usées.

Ne pas laisser pénétrer dans le sol/sous-sol.

Ne pas laisser entrer dans les eaux de surface ou dans les égouts.

Contenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets.

Recueillir dans des conteneurs fermés et appropriés pour l'élimination.

Absorber avec une substance liant les liquides (ex: sable, terre de diatomées, liant d'acides, liant universel).

Essuyer avec une matière absorbante (en tissu, par exemple, laine).

Nettoyer soigneusement les zones et objets contaminés en respectant les réglementations environnementales.

Ventiler la zone concernée.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Manipulation sécuritaire : voir la section 7.

Élimination des déchets : voir la section 13.

Équipements de protection individuelle : voir la section 8.

### 6.5 Informations complémentaires

Pas de données disponibles



## section 7 Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.  
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

#### Mesures de protection :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.  
Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.  
Si la ventilation locale par aspiration n'est pas possible ou ne suffit pas, l'ensemble de la zone de travail doit être ventilé par des moyens techniques.  
Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.  
Les vapeurs/aérosols doivent être contenus directement au point d'origine.  
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
Porter des vêtements de protection individuelle (voir la section 8).  
Permettre seulement l'accès au personnel autorisé.  
Ne mettez pas de chiffons imprégnés de produits dans vos poches de pantalon.  
Les égouts et les conduits doivent être protégés contre l'entrée du produit.  
Prévoir des conteneurs de rétention, par exemple, un plancher sans écoulement.  
Éviter de respirer les gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

#### Conseils sur l'hygiène professionnelle en général :

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.  
Retirer les vêtements souillés ou contaminés.  
Travailler dans des zones bien ventilées ou utiliser une protection respiratoire appropriée.  
Les vêtements de ville doivent être rangés séparément des vêtements de travail.  
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
Enlever immédiatement les vêtements contaminés et trempés.

### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.  
Maintenir le récipient en position verticale afin d'éviter les fuites.

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Assurer une ventilation adéquate de la zone de stockage.  
Garder sous clef.  
Utiliser un drainage isolé pour empêcher un déversement sur le sol.

#### Précautions pour le stockage en commun :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Outre les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

## section 8 Contrôles de l'exposition/Protection individuelle



## 8.1 Paramètres de contrôle

### Limites d'exposition professionnelle :

Substance	Valeur	Unité	Type
-----------	--------	-------	------

Aucune donnée disponible.

### Valeurs limites biologiques :

Pas de données disponibles

### Limites d'exposition en utilisation prévue :

Pas de données disponibles

### Remarque :

Pas de données disponibles

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique appropriées :

Voir la section 7. Aucune mesure supplémentaire nécessaire.

Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

Les mesures techniques et l'utilisation de méthodes de travail adéquates sont prioritaires sur les équipements de protection individuelle.

L'air frais (ouvrir portes et fenêtres) est nécessaire.

### Équipement de protection individuelle :



#### Protection des yeux et du visage

#### : Protection oculaire appropriée :

Aucune donnée disponible.

Porter un équipement de protection oculaire.

#### Protections oculaires recommandées :

Écran facial de protection.

#### Protection de la peau

#### : Protection des mains :

#### Type de gants appropriés :

Aucune donnée disponible.

Porter des gants de protection.

#### Matériau approprié :

NBR (caoutchouc nitrile).

#### Mesures de protection des mains supplémentaires :

Ne pas porter de gants à proximité de machines et des outils rotatifs.

N'utiliser les gants qu'une seule fois.

#### Remarque :

Pour manipuler des substances chimiques, des gants de protection répondant aux normes CE (avec les quatre chiffres de contrôle) doivent être portés.

La qualité des gants de protection à résistance chimique doit être choisie en fonction de la concentration et la quantité spécifiques des substances dangereuses sur le lieu de travail.

Pour des besoins particuliers, il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection mentionnés ci-dessus aux produits chimiques auprès du fournisseur de ces gants.

Les délais de rupture et les propriétés de gonflement de la matière doivent être pris en considération.





**Protection respiratoire**

**Protection du corps :**

**Vêtement de protection approprié :**

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Blouse de laboratoire.

Chaussures de sécurité résistant aux produits chimiques.

**Protection respiratoire nécessaire :**

Si des mesures d'aération ou de ventilation techniques ne sont pas possibles ou suffisantes, une protection respiratoire doit être portée.

**Appareil de protection respiratoire :**

Aucune donnée disponible.

Porter une protection respiratoire.

**Remarque :**

Utiliser seulement l'équipement de protection respiratoire homologué CE doté d'un numéro de contrôle à quatre chiffres.

La classe du filtre doit être adaptée à la concentration maximale de contaminants (gaz/vapeurs/aérosols/particules) qui peut être atteinte lors de la manipulation du produit. Si la concentration est dépassée, un appareil respiratoire isolant doit être utilisé.

Respecter les délais d'usure tels que spécifiés par le fabricant.

**Contrôles liés à la protection de l'environnement :**

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

**Contrôle de l'exposition des consommateurs :**

Pas de données disponibles

**8.3 Informations complémentaires**

Pas de données disponibles

**section 9 Propriétés physiques et chimiques**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat physique	: Liquide
Couleur	: Divers
Odeur	: Pas de données disponibles
Seuil olfactif	: Pas de données disponibles
pH	: 5,65
Point de fusion/point de congélation	: Pas de données disponibles
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Pas de données disponibles
Point d'éclair	: 94°C
Taux d'évaporation	: Pas de données disponibles
Inflammabilité	: Pas de données disponibles
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	: Pas de données disponibles
Pression de vapeur	: Pas de données disponibles
Densité de vapeur	: Pas de données disponibles
Densité relative	: Pas de données disponibles
Solubilité(s)	: Pas de données disponibles



Coefficient de partage: n-octanol/eau (journal KOC)	:	Pas de données disponibles
Température d'auto-inflammabilité	:	Pas de données disponibles
Température de décomposition	:	Pas de données disponibles
Viscosité	:	Pas de données disponibles
Propriétés explosives	:	Pas de données disponibles
Propriétés comburantes	:	Pas de données disponibles
Solubilité dans d'autres solvants	:	Pas de données disponibles
Log Kow	:	Pas de données disponibles

## 9.2 Autres informations de sécurité

Pas de données disponibles

# section 10 Stabilité et réactivité

## 10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible.

## 10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable avec un stockage à des températures ambiantes normales.

## 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse quand manipulé et stocké conformément aux dispositions recommandées.

## 10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

## 10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas quand utilisé conformément aux utilisations prévues.

## 10.7 Informations complémentaires

Pas de données disponibles



section **11** Informations toxicologiques

**11.1 Toxicité orale aiguë**

Le produit n'est pas classé.  
Le produit est classé Acute Tox. 3\_ORAL selon le règlement de référence.  
Toxique en cas d'ingestion.  
ATE "La Menthe Polaire NS 20mg - PULP " = 100.0000002 mg/kg.

**Données sur le mélange :**

Especpe : Rat  
Sexe : mâle femelle  
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	=	4500	mg/kg bw

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

**Substances :**

• **linalool (CAS: 78-70-6) :**

Especpe : Rat  
Sexe : mâle femelle  
Directives : Ligne directrice 401 de l'OCDE (toxicité aiguë par voie orale)

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:		2200	mg/kg bw

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

• **7-methyl-3-methyleneocta-1,6-diene (CAS: 123-35-3) :**

Especpe : Souris  
Sexe : mâle femelle  
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	>	2000	mg/kg bw

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

• **(R)-p-mentha-1,8-diene (CAS: 5989-27-5) :**

Especpe : Rat  
Sexe : Femelle  
Directives : Ligne directrice 423 de l'OCDE (Toxicité orale aiguë - Méthode de la toxicité aiguë)

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	>	2000	mg/kg bw

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

• **caryophyllene (CAS: 87-44-5) :**

Especpe : Souris  
Sexe : Mâle  
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
-----------	-----------	--------	-------



## La Menthe Polaire NS 20mg - PULP

DL50:	>	5000	mg/kg bw
-------	---	------	----------

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

• **L-menthan-3-one (CAS: 14073-97-3) :**

Espece : Rat  
Sexe : Femelle  
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	=	2046	mg/kg bw

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

• **L-menthol (CAS: 2216-51-5) :**

Espece : Rat  
Sexe : Femelle  
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	=	2602	mg/kg bw

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

### 11.2 Toxicité aiguë par voie cutanée

Le produit n'est pas classé.

Le produit est classé Acute Tox. 2\_DERMAL selon le règlement de référence.

Mortel par contact cutané.

ATE "La Menthe Polaire NS 20mg - PULP " = 100.00000002 mg/kg.

**Données sur le mélange :**

Espece : Rat  
Sexe : mâle femelle  
Directives : Pas de données disponibles  
Durée d'exposition/valeur : 24  
Durée d'exposition/unité : heures

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	=	2000	mg/kg bw

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

**Substances :**

• **linalool (CAS: 78-70-6) :**

Espece : lapin  
Sexe : Pas de données disponibles  
Directives : OCDE Ligne directrice 402 (toxicité aiguë par voie cutanée)  
Durée d'exposition/valeur : 24  
Durée d'exposition/unité : heures

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	=	5 610	mg/kg bw

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

• **7-methyl-3-methyleneocta-1,6-diene (CAS: 123-35-3) :**

Espece : lapin  
Sexe : Pas de données disponibles  
Directives : OCDE Ligne directrice 402 (toxicité aiguë par voie cutanée)  
Durée d'exposition/valeur : 24



Durée d'exposition/unité : heures

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	>	5000	mg/kg bw

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

• **(R)-p-mentha-1,8-diene (CAS: 5989-27-5) :**

Espece : Pas de données disponibles  
Sexe : Pas de données disponibles  
Directives : Pas de données disponibles  
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles  
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	>	5000	mg/kg bw

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

• **L-menthan-3-one (CAS: 14073-97-3) :**

Espece : lapin  
Sexe : Pas de données disponibles  
Directives : Pas de données disponibles  
Durée d'exposition/valeur : 24  
Durée d'exposition/unité : heures

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	>	5	mL/kg bw

Conclusion : Pas de données disponibles

• **L-menthol (CAS: 2216-51-5) :**

Espece : lapin  
Sexe : Pas de données disponibles  
Directives : OCDE Ligne directrice 402 (toxicité aiguë par voie cutanée)  
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles  
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	>	5000	mg/kg bw

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

## 11.3 Toxicité aiguë par inhalation

Le produit n'est pas classé.

Le produit est classé Acute Tox. 4\_INHALATION selon le règlement de référence.

Nocif par inhalation.

ATE "La Menthe Polaire NS 20mg - PULP " = 10.000000002 mg/l.

**Données sur le mélange :**

Pas de données disponibles

**Substances :**

• **linalool (CAS: 78-70-6) :**

Espece : Souris  
Sexe : Femelle  
Directives : Pas de données disponibles  
Voie d'administration : Inhalation  
Durée d'exposition/valeur : 1



Durée d'exposition/unité : heures

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
CL50:		>	3 120	mg/kg bw

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

• **L-menthol (CAS: 2216-51-5) :**

Espece : Rat  
Sexe : mâle femelle  
Directives : OCDE Ligne directrice 403 (toxicité aiguë par inhalation)  
Voie d'aministration : inhalation: aérosol  
Durée d'exposition/valeur : 4  
Durée d'exposition/unité : heures

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
CL50:		=	5289	mg/m <sup>3</sup>

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

#### 11.4 Corrosion/irritation cutanée

Le produit n'est pas classé.

**Données sur le mélange :**

Type de test : in vitro  
Espece : Humain  
Sexe : Pas de données disponibles  
Directives : Pas de données disponibles  
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles  
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité
-----------	-------	------------	---------------

Conclusion : Aucun effet indésirable observé (non irritant)

**Substances :**

• **linalool (CAS: 78-70-6) :**

Type de test : in vivo  
Espece : lapin  
Sexe : Pas de données disponibles  
Directives : Ligne directrice 404 de l'OCDE (Acute Dermal Irritation/Corrosion)  
Durée d'exposition/valeur : 4  
Durée d'exposition/unité : heures

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité
-----------	-------	------------	---------------

Conclusion : Effet indésirable observé (irritant)

• **7-methyl-3-methyleneocta-1,6-diene (CAS: 123-35-3) :**

Type de test : in vitro  
Espece : Humain  
Sexe : Pas de données disponibles  
Directives : Pas de données disponibles  
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles  
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles



Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité
-----------	-------	------------	---------------

Conclusion : Effet indésirable observé (irritant)  
 • **(R)-p-mentha-1,8-diene (CAS: 5989-27-5)** :  
 Type de test : in vivo  
 Espece : lapin  
 Sexe : Pas de données disponibles  
 Directives : Ligne directrice 404 de l'OCDE (Acute Dermal Irritation/Corrosion)  
 Durée d'exposition/valeur : 4  
 Durée d'exposition/unité : heures

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité
-----------	-------	------------	---------------

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.  
 • **caryophyllene (CAS: 87-44-5)** :  
 Type de test : in vitro  
 Espece : Humain  
 Sexe : Pas de données disponibles  
 Directives : Pas de données disponibles  
 Durée d'exposition/valeur : 60  
 Durée d'exposition/unité : minutes

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité
-----------	-------	------------	---------------

Conclusion : Aucun effet indésirable observé (non irritant)  
 • **L-menthan-3-one (CAS: 14073-97-3)** :  
 Type de test : in vitro  
 Espece : Humain  
 Sexe : Pas de données disponibles  
 Directives : Ligne directrice 439 de l'OCDE (Irritation de la peau in vitro)  
 Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles  
 Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité
-----------	-------	------------	---------------

Conclusion : Effet indésirable observé (irritant)  
 • **L-menthol (CAS: 2216-51-5)** :  
 Type de test : in vivo  
 Espece : lapin  
 Sexe : Pas de données disponibles  
 Directives : Ligne directrice 404 de l'OCDE (Acute Dermal Irritation/Corrosion)  
 Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles  
 Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité
-----------	-------	------------	---------------

Conclusion : Effet indésirable observé (irritant)

### 11.5 Lésions oculaires graves/irritation





Le produit n'est pas classé.

### Données sur le mélange :

Type de test : in vivo  
Espece : lapin  
Sexe : Pas de données disponibles  
Directives : Pas de données disponibles  
Type de méthode : Pas de données disponibles  
Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité

Conclusion : Aucun effet indésirable observé (non irritant)

### Substances :

#### • linalool (CAS: 78-70-6) :

Type de test : in vivo  
Espece : lapin  
Sexe : Pas de données disponibles  
Directives : Ligne directrice 405 de l'OCDE (Acute Eye Irritation/Corrosion)  
Type de méthode : Pas de données disponibles  
Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité

Conclusion : Effet indésirable observé (irritant)

#### • 7-methyl-3-methylenoocta-1,6-diene (CAS: 123-35-3) :

Type de test : in vivo  
Espece : lapin  
Sexe : Pas de données disponibles  
Directives : Ligne directrice 405 de l'OCDE (Acute Eye Irritation/Corrosion)  
Type de méthode : Pas de données disponibles  
Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité

Conclusion : Effet indésirable observé (irritant)

#### • (R)-p-mentha-1,8-diene (CAS: 5989-27-5) :

Type de test : in vivo  
Espece : lapin  
Sexe : Pas de données disponibles  
Directives : Ligne directrice 405 de l'OCDE (Acute Eye Irritation/Corrosion)  
Type de méthode : Pas de données disponibles  
Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

#### • caryophyllene (CAS: 87-44-5) :

Type de test : in vivo  
Espece : lapin  
Sexe : Pas de données disponibles  
Directives : Pas de données disponibles





Type de méthode : Pas de données disponibles  
Concentration : 0,1 mL

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

• **L-menthan-3-one (CAS: 14073-97-3) :**

Type de test : in vivo  
Espece : lapin  
Sexe : Pas de données disponibles  
Directives : Ligne directrice 405 de l'OCDE (Acute Eye Irritation/Corrosion)  
Type de méthode : Pas de données disponibles  
Concentration : 0,1 mL

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité

Conclusion : Aucun effet indésirable observé (non irritant)

• **L-menthol (CAS: 2216-51-5) :**

Type de test : in vivo  
Espece : lapin  
Sexe : Pas de données disponibles  
Directives : Ligne directrice 405 de l'OCDE (Acute Eye Irritation/Corrosion)  
Type de méthode : Pas de données disponibles  
Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité

Conclusion : Effet indésirable observé (irritant)

### 11.6 Sensibilisation de la peau

Le produit n'est pas classé.

**Données sur le mélange :**

Espece : Souris  
Sexe : Femelle  
Directives : Pas de données disponibles  
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles  
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles  
Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité

Conclusion : Effet indésirable observé (sensibilisant)

**Substances :**

• **linalool (CAS: 78-70-6) :**

Espece : Souris  
Sexe : Femelle  
Directives : Ligne directrice 429 de l'OCDE (de Sensibilisation cutanée: Essai des ganglions lymphatiques locaux)  
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles  
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles



Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité

Conclusion : Effet indésirable observé (sensibilisant)

• **7-methyl-3-methylenocta-1,6-diene (CAS: 123-35-3) :**

Espece : Souris

Sexe : Femelle

Directives : Ligne directrice 429 de l'OCDE (de Sensibilisation cutanée: Essai des ganglions lymphatiques locaux)

Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles

Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité

Conclusion : Aucun effet indésirable observé (non sensibilisant)

• **(R)-p-mentha-1,8-diene (CAS: 5989-27-5) :**

Espece : Souris

Sexe : Femelle

Directives : Ligne directrice 429 de l'OCDE (de Sensibilisation cutanée: Essai des ganglions lymphatiques locaux)

Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles

Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

• **caryophyllene (CAS: 87-44-5) :**

Espece : Souris

Sexe : Femelle

Directives : Ligne directrice 429 de l'OCDE (de Sensibilisation cutanée: Essai des ganglions lymphatiques locaux)

Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles

Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité

Conclusion : Effet indésirable observé (sensibilisant)

• **L-menthan-3-one (CAS: 14073-97-3) :**

Espece : Souris

Sexe : Femelle

Directives : Ligne directrice 429 de l'OCDE (de Sensibilisation cutanée: Essai des ganglions lymphatiques locaux)

Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles

Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité



Conclusion	:	Effet indésirable observé (sensibilisant)
• <b>L-menthol (CAS: 2216-51-5)</b> :		
Espece	:	Souris
Sexe	:	Mâle
Directives	:	Ligne directrice 429 de l'OCDE (de Sensibilisation cutanée: Essai des ganglions lymphatiques locaux)
Durée d'exposition/valeur	:	Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité	:	Pas de données disponibles
Concentration	:	Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
-----------	--------	-------

Conclusion : Aucun effet indésirable observé (non sensibilisant)

### 11.7 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Le produit n'est pas classé.

#### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

#### Substances :

Pas de données disponibles

### 11.8 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition ponctuelle)

Le produit n'est pas classé.

#### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

#### Substances :

Pas de données disponibles

### 11.9 Cancérogénicité

Le produit n'est pas classé.

#### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

#### Substances :

##### • **(R)-p-mentha-1,8-diene (CAS: 5989-27-5)** :

Type de test : Pas de données disponibles

Espece : Souris

Sexe : mâle femelle

Directives : Ligne directrice 451 de l'OCDE (études de cancérogénicité)

Voie d'administration : orale: gavage

Durée d'exposition/valeur : 103

Durée d'exposition/unité : semaines

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
LOAEL		=	75	mg/kg bw/jour

Conclusion : Effet indésirable observé

##### • **L-menthol (CAS: 2216-51-5)** :

Type de test : in vivo

Espece : Rat



Sexe : Pas de données disponibles  
Directives : Pas de données disponibles  
Voie d'administration : oral: non spécifié  
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles  
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
NOAEL		=	375	mg/kg bw/jour

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

## 11.10 Toxicité pour la reproduction

Le produit n'est pas classé.

### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

### Substances :

#### • linalool (CAS: 78-70-6) :

Type de test : Pas de données disponibles  
Espece : Pas de données disponibles  
Sexe : Pas de données disponibles  
Directives : Ligne directrice 421 de l'OCDE (Test de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement)  
Voie d'administration : orale: gavage  
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles  
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles  
Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
NOAEL		=	365	mg/kg bw/jour

Conclusion : Aucun effet indésirable observé sur la fertilité

Type de test : Pas de données disponibles  
Espece : Rat  
Sexe : mâle femelle  
Directives : Ligne directrice 421 de l'OCDE (Test de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement)  
Voie d'administration : orale: gavage  
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles  
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles  
Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
NOAEL		=	1000	mg/kg bw/jour

Conclusion : Aucun effet indésirable observé sur la toxicité développementale

#### • (R)-p-mentha-1,8-diene (CAS: 5989-27-5) :

Type de test : Pas de données disponibles  
Espece : Souris  
Sexe : mâle femelle  
Directives : Directrice de l'OCDE 1 (dose répétée de 2 jours de toxicité orale chez les rongeurs)  
Voie d'administration : orale: gavage  
Durée d'exposition/valeur : 13  
Durée d'exposition/unité : semaines  
Concentration : Pas de données disponibles



Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
NOAEL		=	591	mg/kg bw/jour

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

• **L-menthol (CAS: 2216-51-5) :**

Type de test : in vivo  
Espece : Rat  
Sexe : mâle femelle  
Directives : Ligne directrice 453 de l'OCDE  
Voie d'aministration : orale: alimentation  
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles  
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles  
Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
NOAEL		=	375	mg/kg bw/jour

Conclusion : Aucun effet indésirable observé sur la fertilité

### 11.11 Mutagénicité des cellules germinales

Le produit n'est pas classé.

**Données sur le mélange :**

Pas de données disponibles

**Substances :**

• **linalool (CAS: 78-70-6) :**

Type de test : Aberration chromosomique  
Espece : Souris  
Sexe : mâle femelle  
Directives : Ligne directrice 474 de l'OCDE (Test du micronoyau des érythrocytes de mammifères)  
Type de méthode : Test du micronoyau  
Voie d'aministration : orale: gavage  
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles  
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles  
Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Resultats/Sexe	Cytotoxicité/Toxicité	Opérateur	Valeur	Unité
-----------	----------------	-----------------------	-----------	--------	-------

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

• **(R)-p-mentha-1,8-diene (CAS: 5989-27-5) :**

Type de test : Dommages à l'ADN et/ou réparation  
Espece : Rat  
Sexe : Mâle  
Directives : Pas de données disponibles  
Type de méthode : mammalian comet assay  
Voie d'aministration : orale: gavage  
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles  
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles  
Concentration : Pas de données disponibles



Paramètre	Resultats/Sexe	Cytotoxicité/Toxicité	Opérateur	Valeur	Unité
-----------	----------------	-----------------------	-----------	--------	-------

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

• **L-menthan-3-one (CAS: 14073-97-3) :**

Type de test : Aberration chromosomique  
Espece : Souris  
Sexe : mâle femelle  
Directives : Ligne directrice 474 de l'OCDE (Test du micronoyau des érythrocytes de mammifères)  
Type de méthode : Test du micronoyau  
Voie d'administration : orale: gavage  
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles  
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles  
Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Resultats/Sexe	Cytotoxicité/Toxicité	Opérateur	Valeur	Unité
-----------	----------------	-----------------------	-----------	--------	-------

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

• **L-menthol (CAS: 2216-51-5) :**

Type de test : Aberration chromosomique  
Espece : Souris  
Sexe : Mâle  
Directives : Ligne directrice 474 de l'OCDE (Test du micronoyau des érythrocytes de mammifères)  
Type de méthode : Test du micronoyau  
Voie d'administration : intrapéritonéale  
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles  
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles  
Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Resultats/Sexe	Cytotoxicité/Toxicité	Opérateur	Valeur	Unité
-----------	----------------	-----------------------	-----------	--------	-------

Conclusion : Effet indésirable observé

### 11.12 Sensibilisation des voies respiratoires

Le produit n'est pas classé.

**Données sur le mélange :**

Pas de données disponibles

**Substances :**

Pas de données disponibles

### 11.13 Informations complémentaires

Pas de données disponibles



section **12** Informations écologiques

**12.1 Toxicité**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Données sur le mélange :**

**Toxicité aquatique court terme :**

Animaux/Categorie : Poisson  
Espece : Oncorhynchus mykiss (truite arc)  
Durée du test : 96  
Unité : heures  
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	57	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

**Toxicité aquatique court terme :**

Animaux/Categorie : Crustacés  
Espece : Daphnia magna  
Durée du test : 48  
Unité : heures  
Directives : OCDE 202

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	100	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

**Toxicité aquatique court terme :**

Animaux/Categorie : algues ou cyanobactéries  
Espece : Pseudokirchneriella subcapitata.  
Durée du test : 72  
Unité : heures  
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	74	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

**Substances :**

**Toxicité aquatique court terme :**

• **linalool (CAS: 78-70-6) :**

Animaux/Categorie : Poisson  
Espece : Salmo gairdneri  
Durée du test : 96  
Unité : heures  
Directives : OCDE 203

Paramètre	Valeur	Unité
CL50:	27.8	mg/L



## La Menthe Polaire NS 20mg - PULP

Remarques : Pas de données disponibles  
Animaux/Categorie : Crustacés  
Espece : Daphnia magna  
Durée du test : 48  
Unité : heures  
Directives : OCDE 202

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	59	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles  
Animaux/Categorie : algues ou cyanobactéries  
Espece : Scenedesmus subspicatus.  
Durée du test : 96  
Unité : heures  
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	156.7	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles  
• (R)-p-mentha-1,8-diene (CAS: 5989-27-5) :  
Animaux/Categorie : Poisson  
Espece : Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)  
Durée du test : 96  
Unité : heures  
Directives : OCDE 203

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	720	µg/L

Remarques : Pas de données disponibles  
Animaux/Categorie : Crustacés  
Espece : Daphnia magna  
Durée du test : 48  
Unité : heures  
Directives : OCDE 202

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	0.307	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles  
Animaux/Categorie : algues ou cyanobactéries  
Espece : Pseudokirchneriella subcapitata.  
Durée du test : 72  
Unité : heures  
Directives : OCDE 201

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	0.32	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles  
Animaux/Categorie : micro-organismes  
Espece : Pas de données disponibles  
Durée du test : 3  
Unité : heures





## La Menthe Polaire NS 20mg - PULP

Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	209	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

• **caryophyllene (CAS: 87-44-5) :**

Animaux/Categorie : Crustacés  
Espece : Daphnia magna  
Durée du test : 48  
Unité : heures  
Directives : OCDE 202

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	0.17	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : algues ou cyanobactéries  
Espece : Pseudokirchneriella subcapitata.  
Durée du test : 72  
Unité : heures  
Directives : OCDE 201

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	0.033	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

• **L-menthol (CAS: 2216-51-5) :**

Animaux/Categorie : Poisson  
Espece : Brachydanio rerio (Zebra-fish)  
Durée du test : 96  
Unité : heures  
Directives : Règlement (CE) n ° 440/2008, annexe, C.1

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	15.6	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Crustacés  
Espece : Daphnia magna  
Durée du test : 48  
Unité : heures  
Directives : Règlement (CE) n ° 440/2008, annexe, C.2

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	26.6	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : algues ou cyanobactéries  
Espece : Subspicatus Desmodemus.  
Durée du test : 72  
Unité : heures  
Directives : Règlement (CE) n ° 440/2008, annexe, C.3

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	21.4	mg/L



Remarques : Pas de données disponibles

**Toxicité aquatique long terme :**

• (R)-p-mentha-1,8-diene (CAS: 5989-27-5) :

Animaux/Categorie : Poisson  
Espece : Pimephales promelas  
Directives : OCDE 212  
Durée d'exposition/valeur : 8  
Durée d'exposition/unité : jours

Paramètre	Valeur	Unité
NOEC/CEx	59	µg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Crustacés  
Espece : Daphnia magna  
Directives : OCDE 211  
Durée d'exposition/valeur : 21  
Durée d'exposition/unité : jours

Paramètre	Valeur	Unité
NOEC/CEx	50	µg/L

Remarques : Pas de données disponibles

## 12.2 Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

**Données sur le mélange :**

Pas de données disponibles

**Substances :**

Pas de données disponibles

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

**Données sur le mélange :**

Pas de données disponibles

**Substances :**

Pas de données disponibles

## 12.4 Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

**Données sur le mélange :**

Pas de données disponibles

**Substances :**

Pas de données disponibles

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible.

## 12.6 Autres effets néfastes



Aucune donnée disponible.

### 12.7 Informations écotoxicologiques supplémentaires

Pas de données disponibles

## section 13 Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination des produits/emballages :

##### Codes déchet :

La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

##### Options de traitement des déchets :

##### Élimination appropriée/Produit :

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Déchets exigeant une surveillance spéciale.

Livraison à une société agréée en élimination des déchets.

##### Élimination appropriée/Emballage :

Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés.

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Manipuler les emballages contaminés de la même façon que la substance elle-même.

##### Remarque :

Pour le recyclage, contacter le fabricant.

Collecter les déchets séparément.

Consulter les autorités compétentes en matière d'élimination des déchets.

Ne pas mélanger avec d'autres déchets.

Les déchets doivent être séparés des autres types de déchets jusqu'à leur élimination.

En ce qui concerne les déchets, ils doivent être vérifiés, si une autorisation de transport est nécessaire.

### 13.2 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

## section 14 Informations relatives au transport

	Transport terrestre (ADR/RID) :	Transport fluvial (ADN) :	Transport maritime (IMDG) :	Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR) :
14.1	Numéro ONU :	2810	2810	2810
14.2	Nom d'expédition des Nations unies :	LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A.	LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A.	LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A.



14.3	Classe(s) de danger pour le transport :				
	Classe ou division :	6,1	6,1	6,1	6,1
	Étiquette (s) de danger :				
14.4	Groupe d'emballage :	II	II	II	II

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non réglementé.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non réglementé.

14.8 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section 15 Informations réglementaires

15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette FDS a été établie conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Cette SDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n° 1272/2008.

Législation européenne :

Autres réglementations (UE) :

La directive 2012/18/UE sur la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Seveso III-directive] :

"Toxicité aiguë catégorie 2, pour l'une au moins des voies d'exposition 2. Substances et mélanges liquides. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : a) Supérieure ou égale à 10 t.....A b) Supérieure ou égale à 1 t, mais inférieure à 10 t.....D Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 50 t Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 200 t".

Législation européenne :

Directive n°648/2004 (Allergenic fragrance ingredients N°1223/2009) :

Substance	CAS	EC
linalool	78-70-6	201-134-4
(R)-p-mentha-1,8-diene	5989-27-5	227-813-5

REACH : Annex XVII (Restrictions) :



Substance	CAS	EC
(R)-p-mentha-1,8-diene	5989-27-5	227-813-5

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette substance/mélange, une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise.  
Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.  
Pour cette substance/mélange, une évaluation de la sécurité chimique a été élaborée.  
Pour ce mélange, les données pertinentes de l'évaluation de la sécurité chimique des substances sont intégrées dans les sections de la SDD.

## 15.3 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

# section 16 Autres informations

## 16.1 Indication des changements

Non applicable (première édition de la FDS).

## 16.2 Légende des abréviations et acronymes

N ° CAS : Numéro du Chemical Abstract Service.

IATA : International Air Transport Association.

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.

DPD : Directive Préparation Dangereuses.

N° ONU: Numéro des Nations Unies.

N° EC : Numéro Commission européenne.

ADN/ADNR : Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

CLP: Classification, étiquetage et emballage.

VPvB : substances très persistantes et très bioaccumulables.

## 16.3 Références bibliographiques et sources de données

Aucune donnée disponible.

## 16.4 Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n° 1272/2008.

## 16.5 Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Flam. Liq. 3	Liquide et vapeurs inflammables.
H300	Acute Tox. 2 ORAL	Mortel en cas d'ingestion.
H301	Acute Tox. 3 ORAL	Toxique en cas d'ingestion.



H304	Asp. Tox. 1	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H310	Acute Tox. 2 DERMAL	Mortel par contact cutané.
H315	Skin Irrit. 2	Provoque une irritation cutanée.
H317	Skin Sens. 1	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Eye Irrit. 2	Provoque une sévère irritation des yeux
H330	Acute Tox. 2 INHALATION	Mortel par inhalation.
H332	Acute Tox. 4 INHALATION	Nocif par inhalation.
H400	Aquatic Acute 1	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Aquatic Chronic 1	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Aquatic Chronic 2	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Aquatic Chronic 3	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H413	Aquatic Chronic 4	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

### 16.6 Conseils de formation



Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

### 16.7 Informations complémentaires



Date de création : 04/05/2022

Date de version : 04/05/2022

Date d'impression : 10/05/2022

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.